Dire que le premier responsable de l'Education Nationale a un intérêt premier à favoriser le fonctionnement des écoles par une amélioration de la continuité de l'aide précieuse apportée par les « EVS » est enfoncer une porte ouverte.
Dire que les premiers représentant de l'Etat ont pour mission de relayer la lutte pour l'emploi est en enfoncer une seconde.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Monsieur le Préfet, Madame le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'agir en concertation pour une réelle et large application de cette Loi.
Une Loi qui, si elle ne constitue pas « la » réponse correspondant à nos revendications, n'en est pas moins un réel progrès.
C'est évidemment ainsi que les salariés concernés et nos collègues enseignants la jugent.

Nous sommes évidemment à votre disposition sur l'ensemble du territoire régional.

Veuillez recevoir, Madame, Messieurs nos salutations respectueuses.

Pour le SNUipp-FSU Orléans-Tours
Les co secrétaires départementaux du SNUIpp-FSU36

R. TRIPON

S. GRENON